



## Commune de Tercis-les-Bains

### Arrondissement de Dax

### Département des Landes (40)

## ARRÊTÉ N° 2026-03-05

portant délégation de fonctions et de signature  
à Monsieur Joël Midon, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Tercis-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints au maire et procédant à leur élection ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de déléguer une partie des fonctions du maire à un adjoint,

### ARRÊTE :

#### **Article 1 – Délégation de fonctions**

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Joël MIDON, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour le suivi et la gestion, sous l'autorité du maire, des affaires relatives à **l'aménagement du territoire (bâtiments et espaces urbains) et de la maintenance des bâtiments** :

##### **1. Projets d'aménagement**

- Participation à l'étude des besoins en équipements publics et en espaces verts ;
- Élaboration et à la mise en œuvre des projets d'aménagement de l'espace communal ;
- Préparation des dossiers et suivi des opérations d'aménagement du territoire.

##### **2. Travaux et bâtiments**

- Suivi des travaux sur l'ensemble du territoire communal, qu'ils portent sur le domaine public ou le domaine privé de la commune ;
- Suivi des chantiers de construction, de réhabilitation, de rénovation des bâtiments communaux.

##### **3. Maintenance des bâtiments et installations**

- Maintenance courante de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- Maintenance des installations sportives,
- Suivi des contrats d'entretien et de maintenance (chauffage, ventilation, électricité, sécurité incendie, extincteurs, etc.) ;
- Visites régulières des locaux pour s'assurer de leur bon état d'usage, de leur sécurité et de leur conformité aux normes en vigueur

##### **4. Vérification et contrôle des installations**

- Coordination des contrôles obligatoires (ERP, sécurité, accessibilité, installations électriques, etc.) et suite donnée aux rapports ;
- Instruction des demandes de travaux et vérification de la conformité des propositions techniques et environnementales.

Monsieur Joël Midon sera coordinateur de la commission « Aménagement, travaux et Bâtiments ».



## **Article 2 – Délégation de signature pour les courriers**

Monsieur Joël MIDON reçoit délégation de signature du maire pour les documents suivants, relevant des matières définies à l'article 1 :

- Tout courrier avec l'administration ou prestataires pour des demandes d'information lors de l'élaboration de projets (politique des élus) ;
- Toute correspondance courante, informative ou de gestion adressée aux organismes pour la maintenance et la vérification des bâtiments et des installations.

La signature de Monsieur Joël Midon devra être précédée de la mention :

« **Pour le Maire et par délégation** »

## **Article 3 – Limites de la délégation**

Restent expressément exclus de la présente délégation de signature :

- Les arrêtés municipaux à caractère réglementaire ou individuel ;
- Les actes engageant la commune au-delà des crédits ou des enveloppes définies par le conseil municipal ;

Le maire conserve la possibilité d'intervenir personnellement à tout moment dans les matières visées aux articles 1 et 2.

## **Article 4 – Responsabilité**

Monsieur Joël MIDON exerce les attributions qui lui sont déléguées sous la surveillance et la responsabilité du maire, auquel elle doit rendre compte régulièrement de l'exercice de la présente délégation.

## **Article 6 – Publicité**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au registre des actes de la commune et transmis au représentant de l'État dans le département, le cas échéant, conformément aux dispositions en vigueur.

Il fera l'objet des mesures de publicité requises pour être exécutoire.

Fait à Tercis-les-Bains, le 21 mars 2026

Le Maire,  
Hikmat CHAHINE



Notifié à l'intéressé le 21 mars 2026

4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Joël MIDON